



Aménagement durable en Aquitaine : du nouveau pour les stations littorales

Renaud LAGRAVE, Président du GIP Littoral Aquitain, Me. Nathalie LE YONDRE, Maire d'Audenge, M. Christian PLANTIER, Président de la Communauté de Communes de Mimizan et M. Emmanuel ALZURI, Maire de Bidart vous convient lundi 1^{er} juillet à la conférence de presse de présentation des résultats de l'appel à projets « Aménagement durable des stations »

Le GIP Littoral aquitain et ses membres ont porté en début d'année un appel à projets à destination des stations et territoires touristiques du littoral aquitain visant à identifier 3 sites tests sur lesquels des études de définition d'une stratégie d'aménagement touristique de moyen ou long terme seraient cofinancées.

Le conseil d'administration du 17 juin dernier a validé ces 3 sites. Ainsi, les communes d'Audenge, de Bidart et la communauté de communes de Mimizan ont été retenues et s'engagent aux côtés du GIP littoral aquitain dans une réflexion globale sur la requalification de leur espace touristique.

Les études menées sur ces sites tests vont permettre de répondre aux questions relevées dans le cadre de l'étude prospective :

- Comment faire face aux enjeux de requalification et d'adaptation de l'offre touristique sur les anciennes stations MIACA ?
- Comment concilier fréquentation touristique et préservation de l'environnement sur les stations nature ?
- Comment maintenir une activité touristique sur les stations urbaines en limitant les conflits d'usage ?

Les sites tests sélectionnés s'inscrivent dans une démarche prospective et innovante en continuité de la réflexion menée par le GIP Littoral aquitain depuis 2010. Il s'agit également d'une démarche collective et partenariale. En effet, les 3 études préalables menées sur ces territoires viendront enrichir et servir un volet régional, permettant ainsi de dégager des principes d'aménagement reproductibles sur d'autres territoires. En ce sens, la sélection des 3 sites s'est appuyée sur la représentativité des stations et la reproductibilité des enjeux à traiter. Les 3 types de stations révélées par l'étude prospective tourisme sont donc représentés : une station urbaine avec Bidart, une station « nature » avec Audenge et une ancienne station MIACA avec Mimizan.

Le point presse se déroulera le lundi 1^{er} juillet de 12h30 à 13h30 dans les locaux du GIP Littoral Aquitain. Il y sera proposé une présentation de la démarche, des attentes et des résultats attendus par cette réflexion globale et innovante. Ce point presse sera suivi d'un buffet déjeunatoire.

Le Groupement d'Intérêt Public Littoral Aquitain a pour objectif d'assurer une gestion partenariale commune du littoral, avec une vision cohérente du territoire. Il constitue un outil de réflexion, de coordination et d'appui pour l'aménagement et la gestion des espaces littoraux. Il regroupe, dans une gouvernance commune, le Conseil Régional, les services de l'Etat, les trois Conseils Généraux et toutes les intercommunalités du littoral.

Rapport d'étude « Prospective tourisme » disponible sur : www.littoral-aquitain.fr/spip.php?rubrique50
Contact presse : Elise COUTURIER - GIP Littoral Aquitain - tél : 06 33 78 71 88 – elise.couturier@littoral-aquitain.fr

Annexe - Aménagement durable des stations

les 10 cibles identifiées par le GIP Littoral aquitain et ses membres

Cible n°1 : Optimiser les usages et valoriser au mieux les espaces

Dans une logique de rééquilibrage des usages et des espaces et dans le but de viser la meilleure gestion possible de la saisonnalité, il s'agit d'apporter des propositions sur la gestion de la mixité fonctionnelle (habitat permanent, touristique et saisonnier, commerces permanents et touristiques, équipements de loisirs/tourisme, activités économiques productives). Cette mixité doit intégrer le rétro littoral dans les possibilités d'implantation de nouveaux usages. La mixité doit aussi permettre de traiter les espaces publics de manière à intégrer un allongement de la saison. Pour les stations nature, l'objectif, eu égard aux enjeux environnementaux et d'image, pourra être de privilégier les usages légers et saisonniers de l'espace, en ciblant des clientèles adaptées.

Objectif : Prévenir la ségrégation spatiale et les conflits d'usage, optimiser la valorisation des espaces

Cible n°2 : Réhabiliter et valoriser les paysages, préserver les espaces naturels et la biodiversité

Il s'agit de réfléchir à la revalorisation d'espaces délaissés, la minimisation de l'impact du projet sur le paysage et la biodiversité, l'insertion paysagère, la préservation d'éléments naturels et de corridors écologiques, le choix de végétaux locaux, la végétalisation des espaces publics, l'identité paysagère du site.

Une articulation avec les plans plages doit être réalisée de manière systématique.

Objectif : Favoriser la biodiversité dans les aménagements et porter une image nature des stations, maîtriser les effets induits par l'activité touristique.

Cible n°3 : Intégrer les risques dans les projets d'aménagement

Il s'agit de prendre en considération les risques naturels : érosion, submersion, incendie ou technologiques. En ce qui concerne l'érosion, plusieurs territoires du littoral aquitain se sont engagés dans des stratégies locales qu'il conviendra d'intégrer dans les projets d'aménagement.

Objectif : S'adapter au changement climatique, ne pas accroître la vulnérabilité et les coûts collectifs de prise en compte des risques

Cible n°4 : Préserver le patrimoine bâti et encourager l'innovation architecturale

Il s'agit de prendre en considération les particularités culturelles ou patrimoniales locales dans la proposition de nouveaux projets. La proposition de nouveaux concepts architecturaux doit s'articuler avec l'existant.

La perception du public sur le « patrimoine MIACA » peut apporter des réponses sur le traitement de l'existant et la recomposition urbaine.

Les réflexions sur la taille et la densité des stations, les formes urbaines etc. doivent également apporter des réponses.

Objectif : Travailler l'image architecturale des stations littorales et définir de nouveaux concepts architecturaux

Cible n°5 : Maîtriser la consommation d'espace

Limiter l'étalement urbain, le mitage des paysages, privilégier la mutualisation et l'optimisation de l'espace demeure une priorité. Conformément aux dispositions de la loi littoral, cela doit se traduire par un projet qui définit les secteurs de développement, leur densité et leurs limites, ainsi que les paysages et les espaces naturels à préserver. Les projets devront tenir compte de la **capacité d'accueil des territoires** (contraintes environnementales, ressources naturelles, niveaux d'équipements et de services,...)

Objectif : Favoriser les projets de renouvellement urbain, de requalification ou de réhabilitation ; maîtriser au mieux les modes d'urbanisation diffus, consommateurs d'espace et générateurs de coûts importants pour les collectivités et pour les habitants; conjuguer densité, centralité, mixité et offre de services

Cible n°6 : Favoriser l'éco mobilité

Il s'agit de rationaliser la place accordée à la voiture dans les stations et d'étudier les possibilités de gestion du stationnement lié à la fréquentation touristique. Il s'agit également de réfléchir à la place du piéton et du vélo dans les centres, l'utilisation et le développement de politique de transports en commun, de développement de navettes électriques, de bateaux propres.

L'échelle de réflexion sur les questions de mobilité devra être à minima celle de l'intercommunalité de manière à effectuer les liens avec le rétro littoral. Sur le vélo en particulier, les propositions doivent s'appuyer sur le schéma directeur vélo.

Objectif : Repenser les modes de circulation au sein des stations littorales, réduire les conflits d'usage sur les espaces à enjeux.

Cible n°7 : Identifier les équipements structurants

Par équipements structurants sont entendus les équipements privés et publics, en lien avec le positionnement touristique proposé par le territoire. Il s'agit de définir ce qui relève d'équipements structurants pour la station : hébergements, pistes cyclables, équipements de loisirs etc.....

Ces équipements doivent être pensés dans une approche générale de loisirs à l'année bénéficiant aussi bien aux habitants permanents qu'aux touristes. Les propositions de nouveaux équipements doivent être pensées à l'échelle intercommunale à minima et intégrer les possibilités d'implantation sur le rétro littoral, les prévisions démographiques, et les évolutions comportementales (lien avec les filières porteuses).

Le travail d'état des lieux fournira une analyse des équipements identifiés comme structurants sur chacun des 3 sites.

Objectif : Proposer une offre renouvelée et adaptée aux évolutions des clientèles

Cible n°8 : Maintenir un développement économique équilibré sur les territoires

Il s'agit de penser le développement et l'animation économique du territoire à partir des filières identifiées comme porteuses pour le territoire, des choix de positionnement pour la station, et en lien avec les possibilités d'accueil sur le territoire de la communauté de communes qui dispose de la compétence économique. Il s'agit d'évaluer la part de l'économie touristique dans l'économie locale, de définir les objectifs en terme de clientèles cibles, de mettre en perspective les effets de synergie avec l'économie locale

Objectif : Conserver un équilibre entre productif et résidentiel, proposer une offre de services adapté aux clientèles touristiques et populations permanentes

Cible n°9 : Développer une animation et une offre d'événementiels adaptés

Il s'agit de penser l'offre d'animation et d'événementiels qui pourrait être portée par le territoire en accord avec les choix de positionnement de la station aussi bien au niveau des clientèles que des filières. Ce travail doit être mené avec les professionnels du tourisme.

Objectif : Dynamiser les stations, notamment sur les ailes de saison par une politique d'animation proactive

Cible n°10 : Optimiser les coûts d'entretien, de maintenance et d'exploitation

Il s'agit de prendre en compte les coûts globaux du projet, au-delà de la construction, d'intégrer les coûts du cycle de vie du projet. Un plan de maintenance et d'entretien doit être envisagé. **L'objectif est de prévoir des dispositifs de suivi des consommations permettant au maître d'ouvrage de limiter les coûts de fonctionnement.** Ainsi de manière systématique, il sera nécessaire sur ces territoires touristiques de prendre en compte la saisonnalité dans toutes les propositions.

Objectif : Porter des projets durables que les collectivités auront la capacité de porter sur du long terme